

22.06.2012

Communiqué de presse

Le BICE profondément préoccupé par la tragédie des enfants dans le conflit syrien

Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) est vivement préoccupé par l'escalade de la violence en Syrie et son impact sur les droits de l'Homme en général et sur les droits de l'enfant en particulier. En effet, les enfants paient un lourd tribut au conflit et se retrouvent, malgré eux, au cœur d'un drame.

Depuis octobre 2011, les résolutions, les rapports, et les déclarations successifs de plusieurs organes et institutions des Nations Unies, notamment le Conseil des droits de l'homme et sa Commission d'enquête internationale indépendante ainsi que le Comité des droits de l'enfant, font état de violations systématiques, indifférenciées et graves des droits de l'enfant.

Les premier et deuxième rapports de la Commission d'enquête ont conclu à la torture et à des traitements cruels et inhumains, à la détention arbitraire et à l'assassinat de plusieurs enfants. Ils relèvent des témoignages concordants faisant état de tortures sexuelles sur des garçons placés en détention ensemble avec des adultes. La Commission a reçu, par ailleurs, des informations portant sur l'utilisation d'installations scolaires empêchant les enfants de jouir de leur droit à l'éducation. Elle a enfin estimé que la Syrie a fondamentalement manqué aux obligations contractées au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de l'article 24¹ du Pacte international sur les droits civils et politiques.

En mai 2012, au regard de l'ampleur des violations des droits des enfants dans le conflit, le Comité des droits de l'enfant s'est dit profondément préoccupé, notamment par le massacre d'enfants d'El-Houleh et rappelé à l'Etat syrien qu'il lui incombe au premier chef la responsabilité de protéger sa population et de prendre les mesures immédiates et appropriées pour faire cesser l'utilisation excessive de la force.

La Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, a elle aussi condamné, dans des termes sévères, le massacre d'El-Houleh, notamment des 49 enfants tous âgés de moins de 10 ans et demandé que les auteurs de ce massacre soient poursuivis.

La résolution du 1^{er} juin 2012 de la session spéciale du Conseil des droits de l'Homme a, par ailleurs, souligné des violations massives des droits de l'enfant commises par les autorités syriennes, en

¹ L'Article 24 affirme: « Tout enfant, sans discrimination aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'origine nationale ou sociale, la fortune ou la naissance, a droit, de la part de sa famille, de la société et de l'Etat, aux mesures de protection qu'exige sa condition de mineur. »

particulier le meurtre d'enfants pendant les manifestations et la pratique généralisée de la détention arbitraire, de la torture et des mauvais traitements .

Lors de cette même session, la Mission Permanente du Saint Siège à Genève a « fermement condamné les actes de violence en Syrie, en particulier le massacre commis à El-Houleh. Ce massacre d'innocents, y compris de nombreux enfants - a déclaré le Nonce apostolique, Mgr. Silvano Tomasi - est particulièrement odieux et constitue une cause de grande tristesse pour le Saint-Père et la communauté catholique toute entière, ainsi qu'à la communauté internationale qui a exprimé unanimement sa condamnation. Les droits fondamentaux sont violés et le risque de nouvelles escalades dans le conflit requiert un engagement déterminé de toutes les parties à œuvrer pour le dialogue avec plus d'urgence ».

Face à la recrudescence de la violence et aux manquements graves à la responsabilité de protéger notamment les droits de l'enfant, le BICE demande instamment à la communauté internationale de :

- entreprendre, sans délai, des actions concrètes visant le rétablissement des conditions idoines au respect des droits de l'enfant en Syrie ;
- contraindre les autorités syriennes à tout mettre en œuvre pour que puissent être pris en charge des enfants blessés dans le conflit et que leurs droits fondamentaux à commencer par le droit à la vie soient garantis ;
- prendre les mesures urgentes et immédiates pour assurer l'assistance humanitaire aux victimes, y compris aux enfants ;
- soutenir et faire respecter les actions des défenseurs des droits de l'homme sur le terrain pour aider les victimes et apporter la lumière sur les violations des droits de l'homme en général et ceux des enfants en particulier ;
- rester saisie de la situation des droits de l'homme en Syrie en maintenant cette question à l'agenda de toutes les institutions de paix, de sécurité et des droits de l'homme des Nations Unies.

Le BICE appelle aussi les leaders des communautés religieuses à une initiative pour le respect de la dignité et de la vie de tous les enfants en Syrie.

Contacts presse :

Représentation Permanente du BICE à Genève
11 Rue Cornavin, Tel : +41 22 731 32 48,
Mme Alessandra Aula.

Bureau du BICE à Bruxelles
205, Chaussée de Wavre, Tel ; +32 2 629 44 27
M. Yao Agbetse.